

RÉUNION DU 14 AVRIL 2021

Convocation : 8 Avril 2021

Affichage : 15 Avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le huit avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, PASQUIER Sophie, MOUGEAT Aurélie, PLATON Guillaume, MOUCHEL Paul-Albert.

Absent : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Antoinette COLARD), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Paul-Albert MOUCHEL), DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), CHEVASSUT Amélie (pouvoir donné à Chantal TRAVERS).

Secrétaire de séance : PASQUIER Sophie

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 23 mars 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif, ainsi que le compte de gestion, qui peuvent se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 362,14 €			241 024,86 €
Opérations réelles de l'exercice	407 410,31 €	317 468,49 €	1 349 852,85 €	1 457 168,75 €
Opérations d'ordre de l'exercice		14 940,00 €	14 940,00 €	
TOTAUX	434 772,45 €	332 408,49 €	1 364 792,85 €	1 698 193,61 €
Résultat de clôture	102 363,96 €			333 400,76 €
Restes à Réaliser	80 663,00 €	100 000,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS	83 026,96 €			333 400,76 €

EXCÉDENT A REPORTER : 250 373,80 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT : 83 026,96 €

DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Au vu des finances saines de la commune, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition proposés sur l'état 1259. Après discussion, le conseil municipal décide de fixer, à l'unanimité, les taux d'impositions suivants pour 2021:

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Foncier Bâti	1 493 000 €	36,94 %	551 514 €
Foncier non-bâti	90 500 €	43,41 %	39 286 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 668 398 €	1 668 398 €
Section d'Investissement	429 693 €	429 693 €
	2 098 091 €	2 098 091 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2021

L'année 2020 ayant été vierge en matière de manifestations et, de ce fait, en matière de charges pour les associations, le conseil municipal décide de ne pas renouveler l'aide spéciale « COVID 19 » consentie en 2020. En revanche, les montants annuels habituels sont reconduits.

Le tableau des subventions pour les associations communales est fixé ainsi, à l'unanimité :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1 350 €
Club Tollevastais de l'Amitié	700 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	2 350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1 350 €
Coopérative scolaire de Tollevast (provision classe de neige 2022)	1 000 €
Sporting Club Union Douve et Divette	945,60 €
Horse-Ball Etrier Cherbourgeois	150 €
Anciens combattants de Tollevast	150 €
Les Sirènes de Tollevast	700 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1 350 €

Monsieur le Maire propose, afin de pouvoir subventionner des associations non situées sur le territoire de la commune, que chaque conseiller municipal, inclus le maire et les adjoints, attribue une subvention de 100 € (ou 2 x 50 €) à une association parmi celles qui en ont fait la demande. De même, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner une subvention à l'A.R.S.O.C. (Association pour la Rocade Sud-Ouest de Cherbourg) correspondant à 5 € par conseiller, soit 90 €.

A l'unanimité, le tableau des subventions pour les associations hors-commune est fixé ainsi :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
ADMR	150 €
France Alzheimer	200 €
Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche	200 €
REVES Manche	200 €
AFM Téléthon	150 €
Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	100 €
Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques	150 €
La Ligue contre le cancer	50 €
Association pour le développement des Soins Palliatifs dans le Nord-Cotentin	50 €
Association Française des Sclérosés en Plaque	50 €
Association pour le don de sang bénévole du Nord Cotentin	50 €

Association de Défense des Victimes de l'Amiante	100 €
Cœur et Cancer	100 €
Les Restos du Cœur	100 €
Secours populaire	150 €
Association pour la Rocade Sud-Ouest de Cherbourg	90 €

Le montant total des subventions pour 2021 s'élève à 12 085,60 € et sera prélevé sur l'article 6574.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande du CFA Bâtiment de Normandie, sollicitant la commune pour une subvention au fonctionnement de cette structure. Il précise qu'un habitant de la commune y est apprenti.

La compétence « Formation Professionnelle » n'étant pas une compétence communale, le conseil municipal, par 17 voix et une abstention (Laurent BASNIER) décide de ne pas y donner suite.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission de Laurent GODEY, qui avait été élu délégué au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, un siège y est à pourvoir. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Carole GÉRAULT, à l'unanimité, est proclamée déléguée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tollevast et y siègera dès la prochaine réunion.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention triennale 2021-2023 pour la lutte collective contre les frelons asiatiques. Le montant de la participation de la collectivité est de 57 € par an pour le volet animation, coordination du suivi et investissements.

A chaque destruction de nids, une participation est demandée à la commune en fonction des travaux réalisés. Pour information, en 2020, cela a coûté 1006,97 €, 333 € en 2019, et 1820 € en 2018. Pour le moment, aucun nid n'a été déclaré en 2021.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention.

CONVENTION CENTR'AERE

Le 23 mars, une présentation de la convention Centr'aere avait été présentée aux conseillers municipaux. Celle-ci a pour but d'accompagner les équipes d'encadrement des Accueils de Loisirs dans une démarche visant à intégrer l'Éducation à l'environnement et au développement durable dans leurs projets éducatifs et leur démarches pédagogiques. A ce titre, elle développe des partenariats en vue de permettre la réalisation d'objectifs communs.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord à la signature de cette convention, qui porte sur une durée de 3 ans, dont le coût annuel de ce service est de 2000 €.

et autorise le mandatement de cette subvention à l'article 6574.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – TARIFS 2022

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2022 étant de + 0.00 % (source INSEE), le conseil municipal maintient les tarifs 2021.

CONVENTION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MARTINVEST

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant à la convention entre la commune de Martinvest et l'association « Familles Rurales », en charge de la gestion de l'accueil de loisirs de Martinvest.

Celle-ci a pour effet d'augmenter la participation des communes dont les enfants fréquentent le centre. Monsieur le Maire rappelle que cette convention n'est effective que lorsque le centre de loisirs de Tollevast est fermé, ce qui correspond uniquement aux trois premières semaines du mois d'août. Le coût serait désormais de :

- 12 € par jour et par enfant au lieu de 8 €
- 7,50 € par demi-journée au lieu de 5 €

La commission va se réunir pour travailler à une mise à jour du règlement et à une nouvelle convention pour le centre de Tollevast, qui sera proposée aux communes voisines.

RÉFECTION DE VOIRIE : AVENANT AU MARCHÉ

Stéphane BARBÉ annonce aux membres du conseil municipal que les travaux de voirie débuteront la semaine 16. Depuis la signature du marché, d'autres besoins se sont fait ressentir sur la commune, et un avenant est proposé afin d'ajouter quelques endroits sur la commune :

- La route menant des « Bertrands » jusqu'au « City » dans son intégralité (seule une partie était prévue dans le marché initial),
- Reprise d'une zone d'affaissement entre le carrefour du « Cable » et Brix,
- La commune de Hardinvast refait l'enrobé dans le chemin des « Renaudes ». Ce chemin appartenant aux deux communes à part égale, il est jugé préférable de le refaire dans son ensemble,
- Reprofilage et mise en œuvre d'enrobé pour l'accès au « Skate Park » et de la rampe,
- La pose de buses afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales entre la « Tourelle » et la « Murette ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la signature de cet avenant et à l'intégration de ces travaux dans le programme de voirie pour un montant de 23 670,79 € HT.

VENTE D'UNE PARCELLE

Un reliquat de parcelle avait été proposé aux riverains du terrain sur lequel seront construits les logements sociaux. La parcelle a été cadastrée (A 3180) et a une superficie de 206 m². Les frais de géomètre ont été réglés par la commune pour un montant de 378 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder cette parcelle pour le prix des frais de géomètres, soit 378 €. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DES STADES UTILISÉS PAR LE SPORTING CLUB UNION DOUVE ET DIVETTE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention qui régit les conditions de partage des frais de fonctionnement et d'investissement ainsi que de subvention des sept communes signataires pour les quatre stades.

Chaque année la commission se réunira pour débattre des investissements demandés par le club et proposera ces demandes à l'approbation des différents conseils municipaux pour intégration dans leurs budgets respectifs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Élections départementales et régionales : Le double scrutin est maintenu, mais décalé d'une semaine. Le premier tour aura lieu le 20 juin et le second tour le 27 juin. Le protocole sanitaire envisagé est très strict afin de ne pas encourager la propagation du virus. Les assesseurs devront être vaccinés ou avoir fait un test deux jours avant de tenir le bureau de vote, et les bureaux de vote devront se tenir dans deux salles différentes.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 26 mai 2021 à 20h30.

Fin de la séance :22h20